



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.: GÉNÉRALE

IDB.26/14

22 octobre 2002

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Conseil du développement industriel

Vingt-sixième session

Vienne, 19-21 novembre 2002

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

CONSULTATIONS AVEC LES ÉTATS NON MEMBRES

Rapport du Directeur général

Conformément à la décision IDB.25/Dec.2, le présent document rend compte de l'état d'avancement, au 18 octobre 2002, des consultations entamées par le Directeur général avec les États non membres afin de les encourager à adhérer à l'Organisation ou à y revenir.

1. À sa vingt-cinquième session, le Conseil a adopté la décision IDB.25/Dec.2 au paragraphe d) de laquelle il a prié le Directeur général, agissant en concertation avec les États Membres, d'entamer des consultations avec les États non membres en vue de les encourager à adhérer à l'Organisation ou à y revenir, et dans laquelle il a également prié le Directeur général de tenir les États Membres régulièrement informés et de lui faire rapport sur la question à sa vingt-sixième session. Le présent document décrit les mesures prises pour donner suite à cette décision et rend également compte des résultats obtenus au 18 octobre 2002.

2. Des contacts ont été pris dès 2000 avec des États non membres en vue de les encourager à adhérer à l'Organisation ou à y revenir. Des communications avaient alors été envoyées aux ministres des affaires étrangères de deux anciens États Membres, à savoir l'Australie et le Canada. En février et en avril de la même année, des lettres avaient également été envoyées aux ministres des affaires étrangères de sept États non membres (Andorre, Estonie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Monaco et Saint-Marin).

3. En avril 2001, une communication a été envoyée au Premier Ministre d'Antigua-et-Barbuda, le seul État

des Caraïbes qui ne soit pas membre de l'ONUDI. Cette communication a été suivie d'une lettre du Directeur général en juillet 2002. Par ailleurs, de juillet à septembre 2001, des lettres ont été envoyées à 12 autres États non membres (Brunéi Darussalam, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nioué, Palau, Samoa, Singapour, Timor oriental et Tuvalu). Des lettres de suivi ont été adressées pendant la même période à sept des neuf États non membres mentionnés au paragraphe 2 plus haut, les informant de nouvelles initiatives de l'ONUDI susceptibles de les intéresser.

4. À la suite de ces démarches et des contacts pris par des fonctionnaires de l'Organisation, celle-ci a reçu la visite de deux hauts fonctionnaires respectivement envoyés par les autorités de Monaco en 2000 et par les autorités du Canada en 2002. C'est ainsi qu'il a été prévu qu'une mission de sensibilisation serait organisée au Canada et que le Directeur général se rendrait à Monaco en décembre 2002.

5. À l'été 2002, le Directeur général a eu l'occasion de rencontrer les ambassadeurs de trois États non membres (Nauru, Saint-Marin et Tuvalu) au Siège de l'Organisation des Nations Unies et de débattre avec eux des avantages que leurs pays auraient à adhérer à

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

l'ONU. Il convient de noter que le Représentant permanent de Nauru avait déjà posé des questions précises concernant l'adhésion, auxquelles l'Organisation avait répondu officiellement en juillet 2001. C'est à la suite de ces consultations que le Directeur général s'est rendu à Saint-Marin le 23 août 2002 et que les autorités de Saint-Marin ont décidé d'envoyer prochainement une mission de haut niveau à Vienne.

6. Lors du Sommet mondial pour le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg (d'août à septembre 2002), l'ONU a présenté une initiative de partenariat relative à l'exploitation de l'énergie rurale à des fins productives. Cette initiative comporte des mesures spécifiquement destinées aux petits États insulaires en développement. Les contacts pris en marge du Sommet avec des représentants de petits États insulaires en développement et de divers autres acteurs (organisations non gouvernementales, Fondation pour les Nations Unies, E-7) ont jeté les bases de l'élaboration de propositions de coopération concrètes susceptibles d'encourager les petits États insulaires en développement qui en bénéficieraient à adhérer à l'Organisation.

7. À la suite de la communication faite par le Directeur général le 12 septembre 2002 au Ministre d'État des affaires étrangères et de la coopération du Timor oriental, le Représentant spécial du Secrétaire général au Timor oriental ainsi que le Ministre des Transports, des communications et des travaux publics se sont déclarés disposés à collaborer avec l'ONU. Le Représentant de l'Organisation à Jakarta se rendra bientôt en mission dans le pays pour débattre des domaines présentant un intérêt particulier ainsi que de la question de l'adhésion du Timor oriental. Le Directeur général devrait se rendre sur place début 2003.

8. Plusieurs représentants permanents à Vienne ont accepté de contacter des États non membres avec lesquels ils entretiennent des relations de longue date pour aborder la question de leur adhésion à l'Organisation.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL

9. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note des informations communiquées dans le présent document et donner des indications concernant la marche à suivre.